
Directive relative au règlement des examens

Visagiste avec brevet fédéral

Sommaire

1	Introduction	3
1.1	But de la directive	3
1.2	Profil professionnel	3
1.3	Commission chargée de l'assurance qualité	5
2	Informations relatives à l'obtention du brevet fédéral	5
2.1	Procédure administrative	5
2.2	Frais à la charge des candidats	7
3	Conditions d'admission	7
4	Description des modules	9
4.1	Aperçu du système modulaire	9
4.2	Contenu des modules	9
5	Examens de module/certificat de compétence	12
5.1	Durée de validité	13
5.2	Organisation et accès aux examens de modules	13
5.3	Recours à la CAQ	13
6	Examen final	13
6.1	Procédure administrative	13
6.2	Organisation et passage	14
6.2.1	Epreuve 1 : Etude de cas	14
6.2.2	Epreuve 2 : Conseil au client	14
6.2.3	Epreuve 3 : Epreuve avec réflexion et entretien professionnel	14
6.3	Conditions-cadre	15
6.4	Recours auprès de l'OFFT	16
	Annexe 1 : Glossaire	17
	Annexe 2 : Identification des modules	19
	Module de base Processus de gestion et de soutien	19
	Module de base Esthétique	21
	Module de base Conseil au client	25
	Module 1 : Esthétique	27
	Module 2 : Processus de gestion et de soutien	29
	Module 3 : Conseil au client	32
	Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages	34
	Module 13 : Mode	37
	Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux	39

1 Introduction

Pour obtenir le brevet fédéral de visagiste (homme ou femme), il faut impérativement réussir l'examen professionnel. Cet examen permet de contrôler de manière interdépendante l'acquisition des compétences mentionnées dans le descriptif des modules et acquises dans la pratique professionnelle. Les compétences ont été déterminées dans le cadre d'un processus regroupant des praticiens et des professionnels et résumées dans un profil de compétence. L'accent a alors été mis sur les situations professionnelles quotidiennes qu'un visagiste avec brevet fédéral doit maîtriser lors de l'exercice de sa profession. Les besoins tournés vers l'avenir et les changements intervenus dans le domaine professionnel ont par ailleurs été formulés et intégrés dans le profil de compétence. L'analyse du domaine professionnel a révélé des recoupements avec trois autres profils professionnels : naildesign, esthétique et maquillage permanent. Ces recoupements ont été divisés en modules faisant pour ainsi dire l'objet d'un examen dans les quatre domaines pratiques. Les quatre profils professionnels font chacun l'objet de directives individuelles dans le règlement commun des examens.

1.1 But de la directive

La directive permet aux candidats à l'examen de se faire un aperçu des aspects importants de l'examen professionnel fédéral de visagiste avec brevet fédéral.

La directive contient :

- toutes les informations importantes pour la préparation et le passage de l'examen professionnel.
- des informations sur les trois modules généraux et les trois modules spécifiques de l'examen professionnel de visagiste avec brevet fédéral.
- un descriptif détaillé de l'examen professionnel.

1.2 Profil professionnel

1 Secteur d'activité	Sont considérés comme spécialistes dans le domaine professionnel de la beauté les personnes ayant acquis, preuve à l'appui, de l'expérience pratique dans leur spécialité dont : <ul style="list-style-type: none">• les esthéticiennes/esthéticiens avec brevet fédéral, discipline esthétique médicale ou esthétique vitale• les naildesigners avec brevet fédéral (homme ou femme)• les visagistes avec brevet fédéral (homme ou femme)• les dermopigmentologues avec brevet fédéral (homme ou femme) Ces spécialistes proposent des services professionnels autour des soins cutanés, des ongles, de la pilosité et du corps. Leur clientèle
---------------------------------------	---

	<p>se compose essentiellement d'individus qui s'adressent directement à eux pour un soin ou bien qui leur ont été envoyés par un médecin.</p>
<p>2</p> <p>Principales compétences professionnelles</p>	<p>Le visagiste avec brevet fédéral est capable d'identifier les altérations de la peau et des ongles, de définir des programmes de soins et d'adresser le/la cliente à un médecin si besoin est.</p> <p>Il est en mesure d'exercer de manière responsable et fiable des activités d'entrepreneur comme la prise en charge d'apprentis ou de stagiaires, d'assurer la transmission complète d'informations et de gérer son propre secteur d'activité de façon économique et rentable.</p> <p>Le visagiste avec brevet fédéral organise ses contacts quotidiens avec la clientèle et les processus de conseil au client correspondants sur la base de l'ensemble de ses connaissances pour avoir des entretiens professionnels avec le client. Il tient compte des facteurs psychologiques de l'entretien car il n'est pas rare que le contact avec le client nécessite une conduite d'entretien sensible dans un environnement confiant.</p> <p>Le visagiste avec brevet fédéral maquille les clients à titre privé, pour des occasions privées ou des événements (tels que des défilés de mode), avec professionnalisme. Il est capable de réaliser toutes les opérations et de faire preuve de créativité, qu'il s'agisse d'un maquillage léger pour la journée ou d'un maquillage plus soutenu pour une soirée, jusqu'au maquillage de fête (mariage par exemple). Il est capable de créer des maquillages insolites à la mode, de les adapter de manière optimale et de garder son sang-froid lors d'événements. Il réalise avec créativité des effets spéciaux nécessitant l'utilisation de perruques, de prothèses en caoutchouc, etc. Il est également capable de masquer les problèmes de peau par des moyens esthétiques.</p>
<p>3</p> <p>Exercice de la profession</p>	<p>Le visagiste avec brevet fédéral travaille dans son propre cabinet/sa propre entreprise ou comme salarié(e) à temps partiel ou à temps plein. Il a l'habitude de travailler seul ou en petites équipes mais s'intègre également de manière souveraine dans de plus grandes entreprises dans lesquelles travaillent d'autres spécialistes. Selon la demande, il travaille à l'occasion d'événements organisés au niveau national ou international ou réalise des soins en dehors de l'entreprise.</p> <p>L'activité professionnelle nécessite de la part du visagiste avec brevet fédéral une grande créativité, des idées mais aussi de ne pas être coupé de la réalité dans la mesure où il limite clairement certains soins du fait de ses connaissances spécialisées et se doit de communiquer de manière correspondante. Il est par conséquent très important pour lui d'avoir un rapport soigneux et sensible avec le client.</p>

<p>4</p> <p>Contribution de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture</p>	<p>Le visagiste avec brevet fédéral contribue énormément au bien-être individuel et à la réduction du stress de ses client(e)s. Du fait, d'une part, des mesures d'embellissement ou des soins après lesquels le client se sent bien et plus beau mais aussi concernant les situations difficiles liées aux interventions chirurgicales ou aux pathologies dans le cadre desquelles le visagiste peut apporter un soutien.</p>
---	--

1.3 Commission chargée de l'assurance qualité

Toutes les tâches liées à la délivrance du brevet sont confiées à la commission chargée de l'assurance qualité (=CAQ). La CAQ se compose de 8 à 12 membres et est élue par l'assemblée générale de l'association des organes responsables (ASE, swissnaildesign.ch, VVdS, ASEPIB, AESI) pour une période administrative de 4 ans. La liste détaillée des tâches de la CAQ figure dans le règlement des examens.

La CAQ constitue pour le passage de l'examen professionnel une direction des examens. Cette direction est responsable de l'organisation, de l'accompagnement sur place des experts et est chargée de répondre sur place aux questions des candidat(e)s à l'examen. Elle présente aux représentant(e)s de la CAQ le déroulement de l'examen professionnel à l'occasion d'une séance d'attribution des notes et fait des propositions concernant l'octroi du brevet.

Les experts sont chargés du passage de l'examen (oral) et de l'évaluation des épreuves d'examen (écrites et orales). Les candidat(e)s reçoivent la liste des experts 8 semaines avant le début de l'examen professionnel. Ils peuvent faire parvenir une demande de récusation à la CAQ 4 semaines au moins avant le début de l'examen. Toute demande de récusation doit être motivée.

Un bureau externe spécialement mandaté est responsable de l'organisation de l'examen professionnel en tant que secrétariat de l'examen. Il publie l'examen professionnel au moins 5 mois avant le début des épreuves, convoque les candidat(e)s à l'examen final et organise l'établissement et l'expédition des brevets. En cas de question, les candidat(e)s peuvent s'adresser au secrétariat de l'examen.

2 Informations relatives à l'obtention du brevet fédéral

Pour obtenir le brevet fédéral de visagiste, il faut remplir différentes conditions. La procédure étape par étape à suivre par les candidat(e)s à l'examen et les conditions à remplir sont décrites au chapitre suivant.

2.1 Procédure administrative

Pour s'inscrire à l'examen professionnel, il faut respecter une procédure. Les candidat(e)s se réfèrent aux étapes suivantes:

Etape 1 : Publication

L'examen professionnel est publié au moins 5 mois avant le début des épreuves. La publication informe sur :

- les dates des épreuves
- la taxe d'examen
- l'adresse d'inscription
- le délai d'inscription
- le déroulement de l'examen

Les dates et formulaires figurent sur Internet sur le site www.vvds.ch.

Etape 2 : Vérification des conditions d'admission

Les candidats vérifient s'ils remplissent les conditions d'admission décrites au point 3.31 du règlement d'examen. Si tous les justificatifs peuvent être fournis, il suffit de s'inscrire.

Etape 3 : Inscription à l'examen professionnel

Pour s'inscrire, les candidat(e)s doivent remplir le formulaire indiqué précédemment. Pièces à fournir :

- un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat ;
- les copies des attestations et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- les copies des certificats de module (carte d'attestation) ou des attestations d'équivalence correspondantes ;
- la mention de la langue d'examen ;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

Etape 4 : Décision d'admission

La décision concernant l'admission à l'examen professionnel est communiquée par écrit aux candidats au moins 12 semaines avant le début de l'examen professionnel. Les décisions négatives indiquent les motifs et les voies de droit. La liste des experts, les critères du mannequin à apporter par les candidats à l'examen final et la liste des accessoires autorisés sont également joints à la décision.

Etape 5 : Versement de la taxe d'examen

Après avoir reçu confirmation de leur admission à l'examen professionnel, les candidat(e)s s'acquittent de la taxe d'examen.

Etape 6 : Réception de la convocation

Les candidats sont convoqués au moins 8 semaines avant le début de l'examen. La convocation inclut le programme de l'examen avec indication du lieu et de la date et de l'heure de l'examen final.

Etape 7 : Formulation d'une demande de récusation en cas de besoin

Les candidats peuvent adresser une demande de récusation auprès de la commission chargée de l'assurance qualité 4 semaines au moins avant le début des épreuves. La demande doit être motivée de manière suffisante et plausible.

2.2 Frais à la charge des candidats

Les candidats s'acquittent des frais d'examen après confirmation de leur admission. Les taxes pour l'établissement du brevet et pour l'inscription de son titulaire au registre officiel des titulaires de brevets ainsi qu'une éventuelle contribution pour frais de matériel sont perçus séparément. Ces frais sont à la charge des candidats.

Les candidats qui se retirent dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. Ils peuvent annuler leur inscription jusqu'à 10 semaines avant le début de l'examen professionnel. Passé ce délai, le retrait n'est possible que si une raison valable le justifie. Sont réputées raisons valables :

- la maternité
- la maladie et l'accident
- le décès d'un proche
- le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu.

Le retrait doit être communiqué sans délai et par écrit à la commission chargée de l'assurance qualité, avec pièces justificatives.

L'échec à l'examen final ne donne droit à aucun remboursement.

Pour les candidats qui répètent l'examen final, le montant de la taxe d'examen est fixé au cas par cas par la commission chargée de l'assurance qualité, compte tenu du nombre d'épreuves répétées.

Les frais de déplacement, de logement, de subsistance et d'assurance pendant la durée de l'examen final sont à la charge des candidats.

3 Conditions d'admission

Sont admis à l'examen final les candidats qui apportent les justificatifs conformément au paragraphe 3.31 du règlement des examens. Les certificats de module suivants doivent par ailleurs être fournis.

- Module 1 : Esthétique
- Module 2 : Processus de gestion et de soutien
- Module 3 : Conseil au client

de même que les 3 certificats de module spécifiques au domaine pratique du visagisme :

- Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages
- Module 13 : Mode
- Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux

Le contenu et les exigences des différents modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable (identification du module et exigences en matière de certificats de compétences). Ces éléments font partie de la directive.

L'OFFT décide de l'équivalence des certificats et des diplômes étrangers. La décision concernant l'admission à l'examen final est communiquée par écrit aux candidats au moins 3 mois avant le début de l'examen final. Les décisions négatives indiquent les motifs et les voies de droit.

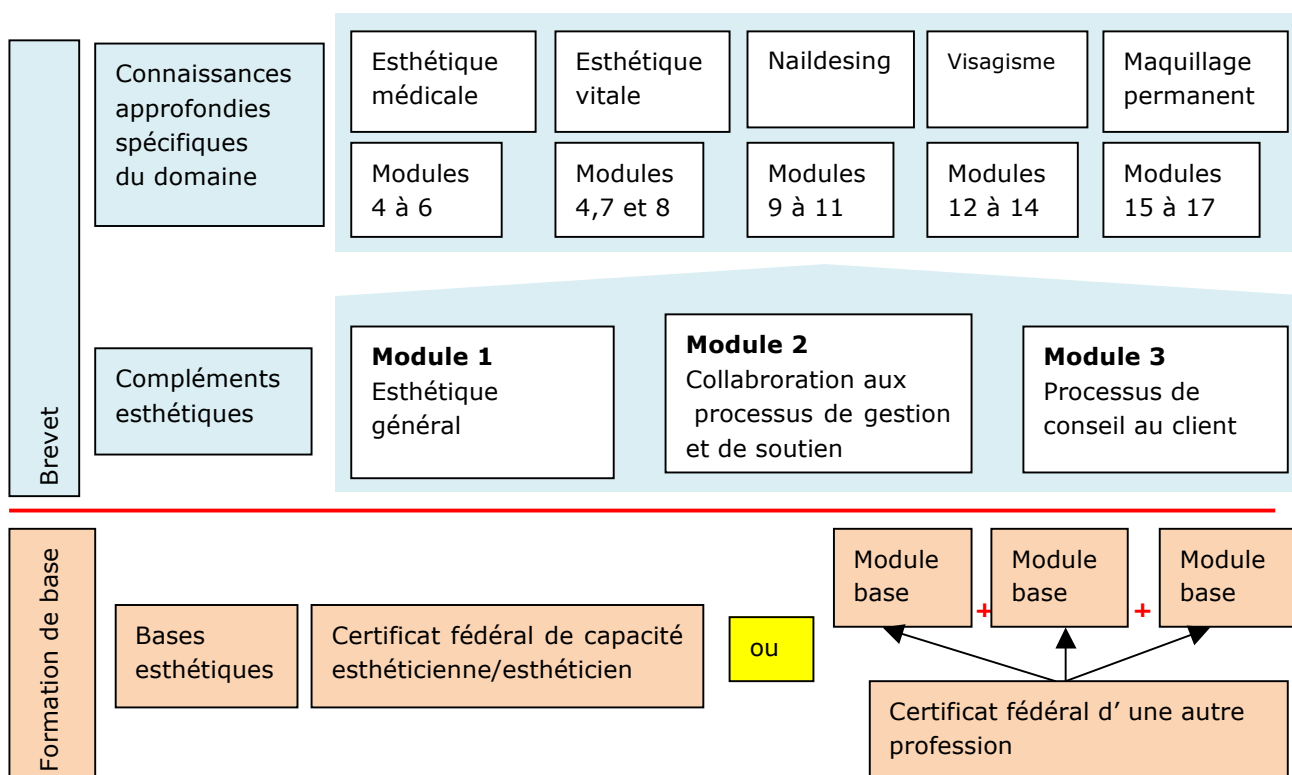
La pratique professionnelle requise doit être acquise au premier jour de l'examen final.

4 Description des modules

Le système modulaire du domaine professionnel de la beauté inclut au total 17 modules. Trois de ces 17 modules font l'objet d'un examen obligatoire pour l'ensemble des candidats des quatre domaines pratiques (esthétique (discipline esthétique médicale et esthétique vitale), naildesign, visagisme et maquillage permanent). Cela signifie que les modules 1, 2 et 3 doivent être validés par tous les candidats, indépendamment du domaine pratique. Outre ces trois modules, les candidats valident 3 autres modules spécifiques à leur domaine pratique.

4.1 Aperçu du système modulaire

Le cursus pour obtenir le brevet est le suivant :



4.2 Contenu des modules

Les compétences professionnelles du visagiste avec brevet fédéral se divisent en six modules. Trois des six modules doivent être validés pour tous les domaines pratiques du domaine professionnel de la beauté. Les autres modules font partie des connaissances approfondies spécifiques à la fonction de visagiste avec brevet fédéral.

Suivant la formation professionnelle (voir les Conditions d'admission selon le chiffre 3.31 du règlement d'examen) la/le visagiste doit obtenir en plus trois modules de base. Ceux-ci s'accordent au contenu principal du Certificat fédéral de capacité pour esthéticiennes/esthéticiens et leurs structures sont adaptées aux modules communs, soit Esthétique, Processus de gestion et de soutien ainsi que Conseil au client.

Modules de base

- Module de base Esthétique
- Module de base Processus de gestion et de soutien
- Module de base Conseil au client

Modules Visagiste

- Module 1 : Esthétique
- Module 2 : Processus de gestion et de soutien
- Module 3 : Conseil au client
- Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages
- Module 13 : Mode
- Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux

Les six modules sont fondés sur les champs d'action centraux visagiste avec brevet fédéral. Un aperçu du contenu des différents modules est fourni ci-après. Des informations détaillées sur les six modules sont fournies dans l'*Annexe 2, identification des modules*.

Module de base Esthétique

La capacité concernant l'évaluation des besoins en matière de soin fait partie des compétences-clé des visagistes. Lors de cette évaluation, la/le visagiste tient compte des relations entre l'anamnèse, la peau et les ongles. Elle/il procède aux soins courants de la peau. Elle/il possède les connaissances fondamentales en théorie des couleurs et des formes et respecte scrupuleusement, dans son cadre professionnel, les prescriptions en matière d'hygiène et d'environnement.

Module de base Processus de gestion et de soutien

La/le visagiste s'intéresse aux aspects concernant la gestion d'entreprise et l'écologie et elle/il est capable d'agir en fonction du marché, de l'environnement et du client. Elle/il utilise les consommables de façon économique et écologique, maîtrise les principes de calcul et justifie de manière compréhensible les prix des produits. Elle/il réceptionne les marchandises, les contrôle et s'en occupe de façon autonome. Elle/il se sert soigneusement des matériaux, des instruments et des appareils.

Module de base Conseil au client

La/le visagiste communique sciemment en appliquant les techniques de communication verbale et non verbale. Elle/il voue son attention aux clients et conduit de manière souveraine les entretiens concernant les conseils, la vente ou les soins. Elle/il instaure un rapport de confiance avec ses clients.

Module 1 : Esthétique

Le visagiste avec brevet fédéral est capable après une soigneuse anamnèse d'identifier les altérations de la peau et les anomalies ongulaires. Il en déduit des mesures de soin, établit un programme de soins et utilise pour cela ses connaissances de base en dermatologie médicale, dans les possibilités de la chirurgie esthétique et en médecine esthétique. Il tient alors particulièrement compte des limites de ses possibilités de soin. En cas de besoin, il recommande de prendre contact avec un médecin et accompagne la cliente/le client dans ce sens.

Module 2 : Processus de gestion et de soutien

Dans le cadre des processus de gestion et de soutien d'une entreprise, le visagiste avec brevet fédéral s'implique activement. Il apporte son aide pour la gestion des finances, la gestion du personnel, l'organisation, le marketing et les vérifications juridiques et favorise le travail en autonomie. Il met activement à profit ses connaissances dans ces secteurs dans le cadre de ses activités et accepte de manière proactive des tâches à responsabilité, organisationnelles et opérationnelles.

Module 3 : Conseil au client

Le processus professionnel de conseil au client fait partie des compétences clés du visagiste avec brevet fédéral. Le visagiste mène avec le client des entretiens lors desquels il fait preuve de compétence, de délicatesse et de confiance et utilise de manière ciblée ses compétences dans le domaine des facteurs psychologiques dans la conduite d'un entretien. En vue d'une optimisation constante, il reflète le processus en cours de conseil au client et prend des mesures dans le sens d'une amélioration continue.

Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages

Le visagiste avec brevet fédéral exécute l'ensemble des opérations de maquillage de manière autonome. Il analyse pour cela le grain de peau du client et choisit les produits correspondants sur la base de cette évaluation. Il procède au choix du maquillage de manière différente selon l'occasion. Le visagiste avec brevet fédéral lime et applique du vernis sur les ongles naturels du client, sur la base de ses connaissances de base en matière de soin des ongles naturels. Il informe constamment le client sur les produits utilisés et leur usage.

Module 13 : Mode

Dans le cadre de séances photo et de défilés de mode, le visagiste avec brevet fédéral maquille les différentes personnes et les mannequins. En l'absence de coiffeur sur place, il coiffe les cheveux en fonction de ce qui a été convenu ou des souhaits du client. Il est toujours au contact d'une personne responsable et adapte le maquillage et la coiffure aux souhaits du commettant.

Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux

Le visagiste avec brevet fédéral applique le camouflage médical/esthétique en tenant compte de ses connaissances médico-dermatologiques, de ses bases psychologiques, de ses connaissances du métier et de son œil d'artiste. Pour employer des effets spéciaux, il utilise ses connaissances du métier et son œil

d'artiste. Le visagiste avec brevet fédéral transforme le client au moyen de prothèses en caoutchouc, de faux-crânes, de perruques, de postiches en une autre personne, en animal ou en personnage de conte de fées.

5 Examens de module/certificat de compétence

Les candidats, hommes et femmes, valident dans le cadre d'un examen 6 modules obligatoires dont 3 modules généraux et 3 modules d'approfondissement spécifiques permettant au visagiste de définir sa discipline professionnelle. Tous les examens de module sont considérés comme "réussis" ou "non réussis". Pour l'admission à l'examen professionnel, les six modules doivent être validés. Les examens de module se composent comme suit :

Module	Forme de l'épreuve	Durée
Module 1 : Esthétique	Examen écrit	120 minutes
Module 2 : Processus de gestion et de soutien	Écrit : Marketing : Mini-case Comptabilité : Mini-case Oral : Gestion du personnel : présentation Entretien approfondi	60 minutes 60 minutes 20 minutes 20 minutes
Module 3 : Conseil au client	Écrit : Mini-case	90 minutes
Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages	Examen écrit oral pratique	90 minutes 30 minutes 6 heures
Module 13 : Mode	Examen écrit oral pratique	90 minutes 30 minutes 6 heures
Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux	Examen écrit oral pratique	90 minutes 30 minutes 6 heures

L'examen de module permet de couvrir les compétences spécialisées centrales du module correspondant.

Evaluation des examens de module

Les examens de module sont évalués en fonction de certains critères. Les résultats sont enregistrés sur une carte d'attestation. Cette carte doit être présentée lors de l'inscription à l'examen professionnel.

5.1 Durée de validité

Tout module validé peut être utilisé pendant 5 ans pour s'inscrire à l'examen final. La date limite est l'échéance limite d'inscription à l'examen professionnel.

5.2 Organisation et accès aux examens de modules

Les points...

- appel d'offres
- accès
- passage
- organisation

... des examens de module sont réglés par les différents prestataires de services de formation.

5.3 Recours à la CAQ

Les décisions des instituts de préparation concernant la non-validation de certificats de module peuvent faire l'objet d'un recours écrit auprès de la CAQ dans les 30 jours suivant leur notification. Ce recours doit contenir les requêtes du plaignant/de la plaignante ainsi que la motivation prouvée à l'appui. La décision de la CAQ est définitive.

6 Examen final

Les candidats peuvent passer l'examen final, à condition de remplir les conditions d'admission conformément au paragraphe 3.31 du règlement des examens, d'avoir validé les six modules et d'avoir fourni un justificatif de pratique valide. Les conditions cadre de l'examen final sont les suivantes :

L'examen final comporte trois épreuves :

Epreuve 1 : Etude de cas

Epreuve 2 : Conseil au client

Epreuve 3 : Epreuve avec réflexion et entretien professionnel

L'examen final permet de contrôler au moyen d'exercices interdépendants l'acquisition des compétences mentionnées dans le descriptif des modules et acquises dans la pratique professionnelle. Il couvre les compétences centrales de tous les modules. Une importance particulière est cependant accordée aux compétences professionnelles et méthodologiques. L'évaluation se fait sur la base d'un système détaillé fondé sur des critères. Ces critères découlent de l'importance des compétences.

6.1 Procédure administrative

Toutes les indications relatives à l'organisation de l'examen professionnel sont disponibles auprès du secrétariat de l'examen (contact → 1.3).

6.2 Organisation et passage

L'examen se divise en trois épreuves décrites dans le détail ci-après.

6.2.1 Epreuve 1 : Etude de cas

L'épreuve 1 de l'examen professionnel consiste en une épreuve écrite sur le contenu du module 2 : Processus de gestion et de soutien.

L'épreuve dure 3 heures durant lesquelles les candidats doivent réaliser une étude de cas relative à des activités de haut niveau dans le cadre d'une entreprise.

Evaluation de l'épreuve écrite

L'évaluation se fait en fonction de critères. L'épreuve 1 de l'examen est évaluée par une note.

6.2.2 Epreuve 2 : Conseil au client

Dans le cadre de l'examen oral de l'épreuve 2 de l'examen, l'évaluation porte sur les compétences du module 3 : Conseil au client. Deux méthodes d'examen différentes axées sur l'action sont employées :

- les jeux de rôle (durée 60 minutes)
- les incidents critiques (durée 30 minutes)

L'épreuve orale dure 90 minutes en tout.

Evaluation de l'épreuve orale

L'évaluation se fait en fonction de critères. Les candidats se voient attribuer un certain nombre de points par exercice. L'épreuve 2 de l'examen est évaluée sous forme de note résultant de la conversion du nombre de points obtenus lors des exercices.

6.2.3 Epreuve 3 : Epreuve avec réflexion et entretien professionnel

L'épreuve 3 de l'examen porte sur 4 modules interdépendants. Ces modules sont :

- Module 1 : Esthétique
- Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages
- Module 13 : Mode
- Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux

Les candidats apportent un mannequin à l'examen, sur la base de critères fournis précédemment. Dans le cadre de l'épreuve, le travail se fait sur le mannequin.

Déroulement

- Analyse de la peau/des ongles et établissement d'un programme de soins en fonction des données du problème pendant 60 minutes
- Soins pratiques / épreuve pratique pendant 90 minutes
- Entretien professionnel et réflexion sur la procédure pendant 30 minutes

Evaluation de l'épreuve pratique avec réflexion et entretien professionnel

L'évaluation se fait en fonction de critères. Les candidats se voient attribuer une note pour l'épreuve 3 de l'examen résultant de la conversion du nombre de points obtenus pour chaque exercice.

6.3 Conditions-cadre

Langue

Si le nombre minimum de candidats remplissant les conditions d'admission définies conformément au paragraphe 4.11 du règlement des examens est atteint, l'examen professionnel sera proposé dans les trois langues officielles soit l'allemand, le français et l'italien.

Lieu d'examen

L'examen final est centralisé. Le VVdS (association des visagistes de Suisse) met des locaux à disposition pour l'examen.

Matériel autorisé

Les candidats apportent à l'examen professionnel leurs ustensiles de travail, leurs appareils et leurs produits personnels, conformément à la liste d'accessoires mise à leur disposition précédemment.

Mannequin

Les candidats apportent un mannequin de leur choix à l'examen. Le choix se fait selon des critères indiqués précédemment aux candidats.

Notation

L'examen professionnel se divise en trois épreuves comportant des exercices différents. Les évaluations des trois épreuves correspondent à un tiers de la note globale.

Les critères d'évaluation sont différents pour chaque exercice. Le nombre précis de critères est défini par la CAQ. Pour chaque critère d'évaluation on utilise une échelle de 1 à 4. Les points sont attribués comme suit :

- 0 = 0 point, non visible
- 1 = 1 point, partiellement satisfaisant
- 2 = 2 points, satisfaisant
- 3 = 3 points, attentes dépassées

Le nombre de points des trois épreuves est converti en notes de 1 à 6. La prestation globale est également évaluée par des notes échelonnées de 1 à 6, arrondies à la première décimale. Les notes des trois épreuves de l'examen sont arrondies en demi notes et en notes entières.

Calcul des notes

Les notes sont calculées conformément à la directive CSFP ¹ comme suit :

Les notes supérieures ou égales à 4 désignent des prestations suffisantes. Pour réussir l'examen professionnel, la note globale (moyenne des notes des trois épreuves de l'examen) doit être de 4,0 minimum et une note suffisante doit être obtenue à l'épreuve 3. Sinon l'examen est considéré comme non réussi. En cas de non-réussite, l'épreuve insuffisante de l'examen doit être repassée.

6.4 Recours auprès de l'OFFT

Les décisions de la commission chargée de l'assurance qualité concernant la non-admission à l'examen final ou le refus d'accorder le brevet peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'OFFT dans les 30 jours suivant leur notification. Ce recours doit contenir les requêtes du plaignant ou de la plaignante et leur motivation. Le formulaire de recours est disponible sur le site www.bbt.admin.ch.

L'OFFT statue en première instance sur les recours. Sa décision peut être déférée dans les 30 jours suivant la notification au Tribunal administratif fédéral.

¹ CSFP = Conférence Suisse des offices de Formation Professionnelle, www.sbbk.ch

Annexe 1 : Glossaire

Terme/abréviation	Signification
Demande de récusation	Par demande de récusation on entend la demande de nomination d'un expert autre que celui affecté pour un examen.
Critère d'évaluation	Un critère d'évaluation indique selon quelle échelle une compétence est évaluée. Cette échelle tient compte des connaissances professionnelles et de la dextérité requise. Les critères sont formulés avant un examen et indiquent les attentes, les performances à réaliser et les compétences à avoir afin d'obtenir un bon résultat. Ils servent de base à la correction ou à l'évaluation d'un examen.
OFFT	Office Fédéral de la Formation professionnelle et de la Technologie. Autorité fédérale chargée de la formation professionnelle.
Incidents critiques	Forme d'examen. Un incident critique décrit une situation relative à un poste de travail pouvant être résolue par des compétences choisies. Les candidats sont confrontés à une situation pratique sur la base de laquelle ils décrivent leur action concrète.
Compétence professionnelle	→ Compétence (soins) relative aux connaissances professionnelles d'une personne. Exemple : connaissances professionnelles fondées et identification de connexités.
Etude de cas	Lors d'une étude de cas, un cas ou une situation réels, complexes et riches est analysé et traité sur la base d'authentique matériel (pratique) (données, descriptions de processus, statistiques, analyses de parties prenantes, etc.).
Champ d'action	Par champ d'action on entend en pédagogie des ensembles d'exercices consubstantiels avec des situations professionnelles et significatives dans la vie et pour la société. Les champs d'action sont toujours pluridimensionnels dans la mesure où ils combinent des problématiques professionnelles, sociales et individuelles. Ces champs d'action sont utilisés pour la conception de champs cognitifs pour la formation professionnelle.
Facteurs critiques de réussite	Facteurs de qualité énonçant les exigences à remplir par une personne afin de pouvoir maîtriser une situation de travail avec professionnalisme. Les facteurs critiques de réussite tiennent compte des facteurs techniques, méthodologiques, sociaux et personnels.

Compétence (à agir)	Capacité (d'action) d'un individu ; souvent en lien avec la compétence <i>professionnelle</i> (à agir). La compétence professionnelle désigne la capacité et la propension de chaque individu, dans le cadre de situations professionnelles, à agir de manière appropriée et professionnelle, de façon raisonnée et dans le sens des responsabilités sociales ainsi qu'à améliorer constamment ses possibilités d'action. La compétence professionnelle inclut la compétence professionnelle, la compétence méthodologique, la compétence sociale et l'auto-compétence.
Niveaux (de complexité) K	Les niveaux de complexité donnent des indications sur le degré de complexité des objectifs de l'apprentissage. Il existe six niveaux de complexité, le niveau 1 étant le degré de complexité le plus faible et le niveau 6 le plus fort. Pour devenir des professionnels compétents, il faut atteindre les objectifs d'apprentissage des six niveaux de complexité. K1=savoir, K2=comprendre, K3=appliquer, K4=analyse, K5=synthèse, K6=jugement.
Mini-cases	Les mini-cases décrivent des événements ou des situations problématiques rencontrés par les professionnels dans leur travail quotidien. Ces mini-cases sont proposés aux candidats qui doivent décrire une action possible et la motiver.
Compétences méthodologiques	→ Compétences concernant la méthodologie, l'approche méthodique et l'utilisation de moyens auxiliaires à la disposition des professionnels pour l'exercice de leur activité.
Auto-compétence	→ Compétence concernant les capacités personnelles d'un professionnel. Par exemple la capacité à faire preuve d'esprit critique, d'auto-évaluer ses actions et leurs effets sur d'autres.
Compétences sociales	→ Compétences concernant les capacités sociales requises de la part d'une personne dans le cadre de ses activités. Exemple : capacité d'empathie, contact avec des personnes issues de cultures différentes, contact soigné avec les clients.
Degré tertiaire	On appelle degré tertiaire le niveau de formation auquel on accède après un apprentissage ou le lycée. On distingue le tertiaire A = universités et écoles supérieures et le tertiaire B = formation professionnelle supérieure.

Annexe 2 : Identification des modules

Module de base Processus de gestion et de soutien

Conditions

Aucune

Compétences

Les spécialistes de la beauté (hommes ou femmes) s'intéressent à la gestion de l'entreprise et aux questions écologiques, expliquent les connexités de base et sont capables de penser et d'agir en fonction du marché et des clients. Ce sont là les principales bases pour venir efficacement à bout des tâches quotidiennes et pour bien planifier, organiser les opérations et les analyser de manière critique. On obtient ainsi la base d'une façon de penser et d'agir axée sur l'entreprise, les clients et la protection de l'environnement.

Situation professionnelle typique

Anamnèse

Les spécialistes de la beauté (hommes ou femmes) réalisent une anamnèse détaillée, avec respect et discrétion. Durant l'anamnèse, ils posent des questions avec tact : âge, profession, soin apporté jusqu'à présent à la peau ou aux ongles, habitudes de vie telles que sommeil, activité physique extérieure, alimentation, maladies surmontées, médicaments, allergies, problèmes de thyroïde, etc. Ils relèvent les indications du client concernant l'aspect de la peau et des ongles, les interprètent et en tirent des conclusions. Ils optent en conséquence pour les soins optimaux, le maintien de la santé restant au centre de leurs préoccupations.

Certificat de compétence

Examen spécifique au module

Niveau et numéro du module

FA-GM1 / Complément au module Brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Objectifs

Le spécialiste de la beauté (homme ou femme) est capable ...

... d'expliquer et de justifier sa façon d'utiliser les consommables en termes de rentabilité et de protection de l'environnement.

... d'expliquer sa façon d'utiliser les consommables de manière économique et respectueuse de l'environnement et de l'appliquer en institut.

- ... d'expliquer au client les produits et les services proposés dans les différents segments de prix.
- ... de connaître les bases de calcul pour justifier le prix d'un soin et d'un produit.
- ... de traiter les appels téléphoniques de manière autonome et de garantir l'accueil optimal des clients.
- ... de tenir un agenda et de gérer l'emploi du temps de manière optimale mais aussi d'expliquer les découpages.
- ... de tenir le fichier clients, d'expliquer et de justifier les différents éléments qu'il contient.
- ... d'intégrer les travaux d'entretien (linge, ménage, etc.) de manière autonome et flexible dans le déroulement de la journée.
- ... de préparer le poste de travail de manière professionnelle pour les différents soins et d'expliquer ce qu'il faut respecter.
- ... d'éliminer correctement les déchets, de ranger le poste de travail en tenant compte des consignes d'hygiène, de décrire et de justifier les opérations nécessaires.
- ... de vérifier l'état des stocks de manière autonome et d'exécuter les travaux nécessaires pour les commandes.
- ... de connaître les directives de gestion des stocks (date, péremption, durée de conservation, lieu, etc.) et de les justifier.
- ... de recevoir les livraisons de marchandises, de les contrôler et de les traiter en autonomie.
- ... de distinguer et d'évaluer les différents modes de nettoyage et de maintenance des installations de l'entreprise, des appareils et des instruments.
- ... d'utiliser de manière professionnelle et adéquate les appareils et les instruments nécessaires aux soins, et d'expliquer leurs usages.

Reconnaissance

Epreuve intermédiaire selon les Conditions d'admission pour le brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Durée de validité du module

5 ans

Module de base Esthétique

Conditions

Aucune

Compétences

Les spécialistes (hommes ou femmes) de la beauté disposent de connaissances complètes pour l'explication, l'analyse et l'interprétation des connexités de l'anamnèse et l'évaluation de la peau et des ongles. Ces conditions sont essentielles pour estimer les besoins individuels en matière de soins et font partie des compétences clés d'un spécialiste de la beauté.

Les clients et leurs besoins individuels en termes de maintien de la santé sont au centre des pensées et des actions des spécialistes de la beauté. Les soins à réaliser et les techniques pour le maintien de la santé de la peau et de ses appendices épidermiques constituent pour les soins standard des compétences de base et prioritaires du spécialiste de la beauté. L'apport de conseils axés sur les besoins et le fait de guider les clients vers des mesures de soutien sont des conditions essentielles à la satisfaction de la clientèle.

Les spécialistes de la beauté possèdent les connaissances fondamentales en théorie des couleurs et en morphologie. Ces connaissances de base sont indispensables à la réalisation d'un maquillage adapté à l'évènement, au type et à l'apparence générale.

Les spécialistes de la beauté ont des connaissances en hygiène, en sécurité du travail, en protection de l'environnement et en protection de la santé. Il s'agit de compétences clés fondées sur des prescriptions légales et internes à l'entreprise. L'hygiène est par ailleurs un facteur décisif pour le maintien de la santé de chacun, personnelle comme du client, ainsi que pour le respect de la qualité des produits. Les spécialistes de la beauté vivent ces exigences tant dans leur propre secteur d'activité que dans l'entreprise et les respectent de manière engagée et consciencieuse.

Situation professionnelle typique

Anamnèse

Les spécialistes de la beauté (hommes ou femmes) réalisent une anamnèse détaillée, avec respect et discrétion. Durant l'anamnèse, ils posent des questions avec tact. Ils relèvent les indications du client concernant l'aspect de la peau ou des ongles, les interprètent et en tirent des conclusions. Ils optent en conséquence pour les soins optimaux, le maintien de la santé restant au centre de leurs préoccupations.

Hygiène

Les spécialistes de la beauté sont soucieux de la propreté dans l'entreprise. Ils se désinfectent les mains avant chaque soin et après chaque interruption de travail. Ils désinfectent les instruments de travail et les surfaces avant, si nécessaire pendant et après le soin. Après le soin, le matériel utilisé est désinfecté, stérilisé ou éliminé dans le respect de l'environnement. Cette mesure s'impose pour empêcher la transmission d'infections.

Certificat de compétence

Examen spécifique au module

Niveau et numéro du module

FA-GM2 / Complément au module Brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Objectifs

Le spécialiste de la beauté (homme ou femme) est capable ...

- ... d'analyser et d'interpréter les altérations de la peau.
- ... de réaliser une anamnèse détaillée en relevant les indications du client concernant l'aspect de la peau et des ongles et en en tirant les conclusions nécessaires pour le soin.
- ... d'évaluer la peau avec les moyens nécessaires, de définir l'état de la peau et les différentes anomalies cutanées et de fournir des explications au client.
- ... d'expliquer le rapport entre l'anamnèse et l'évaluation de la peau, d'évaluer le résultat et de l'interpréter.
- ... de réaliser l'anamnèse et l'évaluation de la peau avec empathie et de traiter les informations avec respect et discrétion.
- ... de définir les connexités entre les indications des clients et les résultats de l'évaluation de la peau et d'en tirer des conclusions nécessaires pour les soins.
- ... de travailler sur la personne en toute conscience de ses responsabilités et de décrire et d'expliquer les altérations normales et pathologiques les plus fréquentes de la peau et de ses appendices épidermiques.
- ... de décrire les différentes méthodes de préparation de la peau, de comparer et d'évaluer les différents effets et de connaître leurs avantages et leurs inconvénients.
- ... de décrire l'effet des produits de base et des additifs utilisés.
- ... d'énumérer les différents nettoyages intensifs et d'expliquer leur effet.
- ... de décider, sur la base des critères d'évaluation, du nettoyage intensif à utiliser et de se justifier.

- ... de connaître la structure, la composition et l'effet des préparations de nettoyage et de nettoyage intensif et de comparer et de décrire leurs avantages et leurs inconvénients.
- ... d'énumérer et d'expliquer les différentes opérations des soins du visage.
- ... de décrire l'effet des produits de base et des additifs utilisés.
- ... de décrire la structure, la composition et l'effet des préparations nécessaires.
- ... de tenir compte des contre-indications dans le choix du soin, de les énumérer et de les décrire.
- ... de comparer les différentes méthodes de soin des mains et des ongles et de les expliquer.
- ... de décrire et d'expliquer la structure, la composition et l'effet des préparations nécessaires à l'entretien des mains et des ongles.
- ... d'énumérer et d'expliquer les indications et les contre-indications pour les différents soins.
- ... de connaître les limites de leurs possibilités de soins et de les justifier.
- ... d'énumérer les autres possibilités offertes par la médecine esthétique et la chirurgie plastique.
- ... d'énumérer les différents traitements antérieurs et ultérieurs par rapport à la médecine esthétique et la chirurgie plastique et esthétique.
- ... de décrire la structure et la fonction de la cellule, des organelles et des principaux types de cellules.
- ... de décrire la division cellulaire normale et anormale ainsi que son importance en lien avec la peau et l'ongle.
- ... d'expliquer la structure et la fonction des différents tissus.
- ... d'expliquer la structure et la fonction des différentes couches de l'épiderme.
- ... de décrire les différents systèmes organiques avec l'anatomie et la physiologie des organes correspondants.
- ... d'énumérer les principaux muscles du visage, du cou, du décolleté, de la main et de l'avant-bras et de décrire leur fonctions.
- ... de décrire la structure et la composition des poils.
- ... d'expliquer l'anatomie et la physiologie des mains, des pieds et des ongles.
- ... de décrire les principales parties, concernant la profession, de l'appareil locomoteur passif et actif.
- ... de décrire le métabolisme chimique et énergétique et d'expliquer son importance en tant que caractéristique de tous les êtres vivants.
- ... de décrire les processus de défense immunitaire spécifique et non spécifique ainsi que l'apparition d'une allergie.
- ... de décrire et d'expliquer les réactions de la peau en cas d'inflammation.
- ... d'énoncer la structure des principaux agents pathogènes et de décrire leur effet.
- ... d'expliquer les bases de l'électricité
- ... d'expliquer les différents effets et dangers pour l'homme des types de courant et appareils utilisés en esthétique.

- ... d'expliquer et de mettre en oeuvre les mesures d'hygiène personnelle.
- ... de mettre en oeuvre et de justifier les mesures nécessaires à l'hygiène générale et de l'entreprise.
- ... d'appliquer, d'expliquer et de justifier les mesures d'hygiène nécessaires pour le contact avec les clients.
- ... d'évaluer, d'identifier et d'analyser les méthodes et les produits d'hygiène utilisés, d'expliquer les erreurs possibles et les contre-mesures.
- ... d'expliquer et de justifier les mesures d'hygiène personnelles, internes à l'entreprise et nécessaires pour les clients.
- ... de décrire et d'expliquer l'apparition et les symptômes des maladies infectieuses possibles susceptibles de se transmettre par une hygiène insuffisante dans l'institut.
- ... de justifier et d'expliquer les différentes méthodes de désinfection chimique et de stérilisation physique.
- ... de choisir des mesures adaptées de désinfection chimique ou de stérilisation physique et de les appliquer de manière correcte et autonome.
- ... d'expliquer les risques d'accident généraux en institut et de décrire les mesures préventives.
- ... d'appliquer les mesures préventives afin d'éviter les risques d'accident généraux en institut.
- ... d'expliquer la manipulation de substances dangereuses ou toxiques.
- ... d'expliquer et d'appliquer les mesures simples de premier secours.

Reconnaissance

Epreuve intermédiaire selon les Conditions d'admission pour le brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Durée de validité du module

5 ans

Module de base Conseil au client

Conditions

Aucune

Compétences

Les spécialistes de la beauté (hommes ou femmes) vivent la communication verbale et non verbale et la connaissent. La rhétorique, le comportement et la prise en compte des besoins individuels du client dans les discussions menées dans le cadre du conseil, de la vente et des soins, afin de parvenir à la satisfaction du client, sont des compétences clés prioritaires des spécialistes de la beauté pour établir une relation optimale avec le client.

Situation professionnelle typique

Les spécialistes de la beauté cernent les attentes et les besoins du client en conduisant l'entretien avec professionnalisme, par une écoute active et des questions ciblées. Les spécialistes règlent les souhaits et les besoins du client sur les résultats de leurs analyses et lui montrent en toute transparence et délicatesse ce qui peut être obtenu avec le soin et quels objectifs ne pourront pas être atteints. Ils informent le client de l'effet des produits utilisés et de leurs composants. Le spécialiste recommande et vend les produits adaptés au soin à domicile. Il utilise pour cela ses connaissances en matière de communication et applique de manière judicieuse des mesures de promotion des ventes.

Certificat de compétence

Examen spécifique au module

Niveau et numéro du module

FA-GM3 / Complément au module Brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Objectifs

Le spécialiste de la beauté (homme ou femme) est capable ...

- ... d'expliquer l'effet de la communication verbale et non verbale.
- ... d'expliquer différentes techniques d'interrogation au moyen d'exemples.
- ... d'utiliser les différentes techniques d'interrogation en fonction de la situation.
- ... de décrire les différents niveaux de communication et de les expliquer.
- ... d'adapter ses formes de contact à chacun et de les utiliser.
- ... d'énumérer les conflits possibles avec les clients et de décrire des solutions adaptées au client.
- ... de réagir de manière calme et réfléchie dans des situations conflictuelles afin de modifier positivement la situation.
- ... d'expliquer l'effet d'une prise de position positive à l'encontre de l'équipe, des clients, des produits et de l'entreprise et soi-même savoir l'utiliser.
- ... de connaître les différentes méthodes simples de motivation individuelle et de l'équipe et d'expliquer leur importance pour atteindre les objectifs commerciaux.
- ... d'énumérer les facteurs de conflit possible et de décrire des solutions axées sur l'équipe.
- ... de tenir compte des souhaits du client et de les réaliser avec empathie, de manière professionnelle et adaptée à la politique de l'entreprise.
- ... de satisfaire les attentes et les souhaits des clients par des actions spécifiques.
- ... d'apporter des conseils personnalisés dans le cadre de discussions, d'expliquer et de justifier ces conseils.
- ... de connaître et d'expliquer les prestations détaillées et les offres de produits de l'institut.
- ... d'argumenter avec professionnalisme pendant la vente, en tenant compte des souhaits du client et des intérêts de l'institut.
- ... d'appliquer, d'expliquer et de justifier les différentes étapes de la discussion de vente.
- ... d'argumenter en fonction des objectifs et de planifier les actions commerciales consécutives.
- ... d'appliquer des mesures de promotion des ventes dans les situations difficiles.
- ... d'être conscient de l'importance de la fidélisation de la clientèle et d'informer les clients dans le détail afin d'atteindre l'objectif fixé.
- ... de prendre les réclamations en compte en fonction de la situation et de proposer une solution compétente.

Reconnaissance

Epreuve intermédiaire selon les Conditions d'admission pour le brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Durée de validité du module

5 ans

Module 1 : Esthétique

Conditions

- Connaissances théoriques sur la structure anatomique et la physiologie de la peau et de ses appendices épidermiques.
- Bases théoriques de dermatologie (enseignement de l'efflorescence, altérations bénignes et malignes de la peau, acné, allergies, psoriasis, couperose, maladies de peau virales et bactériennes, maladies de peau dues à des mycoses).
- Expériences pratiques et théoriques de l'analyse de la peau/l'anamnèse
- Connaissances théoriques sur la composition et les ingrédients des produits utilisés dans la profession
- Bases théoriques de l'anatomie et de la physiologie générales du corps humain

Compétences

Le visagiste avec brevet fédéral réalise une anamnèse soigneuse et complète du client (homme ou femme). Il détecte alors les altérations de la peau et les pathologies ongulaires sur la base de ses connaissances médicales de base en dermatologie.

Le visagiste avec brevet fédéral définit des mesures de soins sur la base de l'anamnèse et les note dans un programme de soins concret. Il se réfère pour cela à ses connaissances des possibilités de soins offertes par la médecine esthétique et la chirurgie plastique. Il tient par ailleurs compte des limites des possibilités de soins.

Le visagiste avec brevet fédéral recommande si besoin est au client de contacter un médecin. Il fait les démarches nécessaires et fait état des indications essentielles. Le client lui apporte son aide si nécessaire.

Situation professionnelle typique

Le visagiste avec brevet fédéral réalise une anamnèse du client lors de laquelle il note les indications et les contre-indications, l'état actuel de la peau ainsi que les habitudes du client pouvant avoir un effet sur la réussite du soin. Sur la base de ces connaissances, le visagiste avec brevet fédéral fait au client des propositions de soins esthétiques possibles avec leurs avantages et leurs inconvénients. En cas de besoin, il recommande au client une collaboration

avec des spécialistes du secteur médical. Il présente au client les avantages et les inconvénients du soin correspondant et prend une décision en tenant compte de l'avis du client.

Certificat de compétence

Examen écrit

Niveau et numéro du module

FA-M1 / module Brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Objectifs

Le visagiste avec brevet fédéral est capable...

- ... dans le cadre d'une soigneuse anamnèse de déceler les altérations de la peau et les anomalies ongulaires.
- ... sur la base des résultats de l'anamnèse de tirer des connaissances pour la suite du soin et de définir les mesures de soin correctes.
- ... d'enregistrer correctement les mesures de soin définies dans un programme de soins.
- ... d'identifier les limites des différentes possibilités de soins et de demander l'aide de professionnels si besoin est.
- ... sur la base de l'anamnèse du client d'expliquer les possibilités adaptées à son cas et les limites de la médecine esthétique et de la chirurgie plastique.
- ... d'envoyer correctement et avec attention un client vers un médecin.
- ... d'interpréter les altérations de la peau pendant la procédure de soin et de prendre les mesures correctives possibles.

Reconnaissance

Certificat partiel pour le brevet fédéral de visagiste

Durée de validité du module

5 ans

Module 2 : Processus de gestion et de soutien

Conditions

Aucune

Compétences

Le visagiste avec brevet fédéral s'implique activement dans les processus de gestion et de soutien. Cela inclut la gestion des finances, la gestion du personnel, le travail en autonomie, l'organisation, le marketing et les vérifications juridiques.

Le visagiste avec brevet fédéral fait preuve d'une perception saine des coûts et glisse des réflexions financières dans ses actions. Il gère ses secteurs d'activité sur la base de calculs coût-produit. Pour les services et les produits, il établit des devis réalistes.

Le visagiste avec brevet fédéral contribue de manière importante à l'encadrement des apprentis. Il dispose de toute une série de techniques d'encadrement du personnel et organise régulièrement des formations internes.

Le visagiste avec brevet fédéral organise avec professionnalisme la transmission des informations à ses collaborateurs et aux apprentis. Il gère les situations de stress de manière proactive et impose des méthodes et des techniques d'autogestion du travail ciblées pour lui-même et/ou ses collaborateurs.

Le visagiste avec brevet fédéral possède des connaissances sur les structures et les procédures d'organisation pour la mise en place et le déroulement. Il est capable d'optimiser les processus de travail internes à l'entreprise et de mettre en œuvre les changements de processus, par exemple dans le domaine de l'hygiène. Le visagiste avec brevet fédéral établit dans le cas présent des prescriptions pour son entreprise et assure leur mise en œuvre.

Le visagiste avec brevet fédéral planifie, réalise et contrôle par ailleurs les mesures de promotion des ventes. Il connaît très bien les produits et sait présenter ses services et ses produits de manière professionnelle et attractive. Il assure le suivi des clients et sait traiter leurs réclamations dans une perspective de solution.

Situation professionnelle typique

Gestion

Le visagiste avec brevet fédéral est tenu d'informer dès le début les apprentis de leurs tâches et possibilités. La prise en charge des apprentis fait partie des tâches capitales du visagiste avec brevet fédéral. Le visagiste confie des tâches aux apprentis et surveille leur réalisation. Il réalise avec les apprentis des bilans de compétences réguliers par rapport aux objectifs fixés et tient compte des performances actuelles. Il réunit ses salariés dans le cadre de réunions constructives et se tient en permanence à disposition pour toute question et suggestion de la part des apprentis.

Soutien

Le visagiste avec brevet fédéral participe à la planification et à la mise en œuvre des mesures de promotion des ventes. Il veille alors à ce que les mesures de promotion des ventes soient adaptées au positionnement stratégique et glisse des réflexions relatives à l'analyse coûts-avantages. Les nouveaux contacts client sont systématiquement notés et font l'objet de relances ciblées. Le visagiste avec brevet fédéral organise également des événements clients dans le cadre de la gestion des relations avec la clientèle et les utilise pour entretenir ses relations avec la clientèle. Pour ces événements, il prévoit du matériel d'information et répond de manière compétente aux questions des clients.

Certificat de compétence

Examen de module

Niveau et numéro du module

FA-M2 / module Brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Objectifs

Le visagiste avec brevet fédéral est capable sur la base des processus standard existants de choisir soigneusement ses apprentis et de les instruire et de les accompagner de manière fondée.

- ... de prendre les apprentis en charge de manière complète et professionnelle au moyen de missions concrètes, de réactions productives, d'objectifs clairs et d'une soigneuse évaluation.
- ... d'organiser avec professionnalisme la transmission d'informations à ses salariés et aux apprentis.
- ... de planifier et de réaliser des formations adaptées aux besoins afin de leur apporter des connaissances.
- ... de diriger son secteur d'activité (activité commerciale simple) de manière rentable.
- ... de calculer les prix des services et des produits.
- ... de gérer le stress et l'autonomie de manière professionnelle et dans une perspective de solutions à l'aide de méthodes et de techniques concrètes.
- ... d'optimiser les processus de travail internes à l'entreprise.

- ... de planifier et de mettre en œuvre les différentes mesures de promotion des ventes.
- ... de planifier et d'organiser différents événements clients.
- ... d'assurer un suivi de clientèle continu.
- ... de traiter les réclamations des clients dans une perspective de solution.
- ... d'établir pour son entreprise des codes d'usage en matière d'hygiène sur la base des consignes légales et de garantir leur respect conséquent.
- ... de porter un jugement sur ses propres assurances personnelles et sur son propre contrat de travail.
- ... de reconnaître et de concrétiser des améliorations concernant la protection de l'environnement dans le cadre professionnel.

Reconnaissance

Certificat partiel pour le brevet fédéral de visagiste

Durée de validité du module

5 ans

Module 3 : Conseil au client

Conditions

Aucune

Compétences

Le visagiste avec brevet fédéral gère avec compétence les premiers entretiens avec le client en tenant compte des facteurs psychologiques dans la conduite d'un entretien. Il sait instaurer un climat de confiance afin de procéder à ses vérifications avec délicatesse et dans le sens du client.

S'il participe à l'organisation d'événements, le visagiste avec brevet fédéral doit mener avec professionnalisme le premier entretien avec les entreprises clientes. Il organise son travail de manière systématique et veille à une collaboration fructueuse avec son équipe en planifiant soigneusement les opérations. Sur la base des premiers entretiens, le visagiste avec brevet fédéral propose à souhait des offres spéciales avec calendrier intégré. Il prend les clients en charge pendant la période d'offre spéciale.

Lors de la discussion du programme de soins, le visagiste avec brevet fédéral informe soigneusement le client sur sa contribution au déroulement réussi du soin. Pour cela, il fait appel à l'ensemble de ses connaissances spécialisées ainsi qu'à ses connaissances des facteurs d'influence, de réussite et d'échec des soins et informe clairement le client des limites des possibilités et des résultats de soins.

A la fin du soin, le visagiste avec brevet fédéral vend les produits de soin avec réserve. Il présente la vente dans le sens d'un conseil.

Le visagiste avec brevet fédéral reflète régulièrement et systématiquement son travail en lien avec le conseil au client. Il est en mesure de se poser des questions sur son travail et sur lui-même et d'en déduire et de mettre en place des mesures concrètes pour l'optimisation du conseil au client.

Situation professionnelle typique

Le visagiste avec brevet fédéral réalise les premiers entretiens avec ses clients dans un climat de confiance. Il prend suffisamment de temps pour ces entretiens, accorde une importance particulière à leur atmosphère agréable et tient compte notamment des facteurs psychologiques dans la conduite d'un l'entretien. Il mène la conversation avec délicatesse, prend le client au sérieux et accorde de l'importance à la douceur employée concernant les indications personnelles des clients. Il cerne les attentes et les besoins du client en conduisant l'entretien avec professionnalisme, par une écoute active et des questions ciblées. Le visagiste avec brevet fédéral réalise de son point de vue professionnel une soigneuse analyse (anamnèse) du client. Il règle les souhaits et les besoins du client sur les résultats de ses analyses et lui montre en toute transparence et délicatesse ce qui peut être obtenu avec le soin et quels objectifs ne pourront pas être atteints. Le visagiste avec brevet fédéral estime

alors adroitement s'il n'est pas logique de réaliser un soin. Il s'adapte à chaque client et l'informe de façon plus ou moins détaillée selon ses besoins. A la fin de l'entretien, il résume les principaux points de l'entretien et s'assure que le client est satisfait du résultat de l'entretien.

Certificat de compétence

Examen de module

Niveau et numéro du module

FA-M3 / module Brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Objectifs

Le visagiste avec brevet fédéral est capable...

- ... de mener des premiers entretiens professionnels et approfondis avec le client.
- ... à l'occasion d'un événement d'établir un premier contact professionnel avec les entreprises clientes.
- ... de faire lui-même des offres spéciales complètes et de gérer le processus d'offre spéciale avec le client.
- ... dans le cadre de l'entretien d'orientation, d'expliquer clairement et intégralement la procédure de soin avec tous ses facteurs d'influence au client.
- ... d'organiser la vente de produits de soin avec professionnalisme à la fin du soin.
- ... de refléter régulièrement et systématiquement son travail.
- ... de conseiller de façon professionnelle ses clients, notamment en ce qui concerne des substances problématiques pour l'environnement, des substances dangereuses pour la santé ainsi que des produits cosmétiques naturels et conventionnels.

Reconnaissance

Certificat partiel pour le brevet fédéral de visagiste

Durée de validité du module

5 ans

Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages

Conditions

Module 1 : Esthétique générale

Compétences

Le visagiste avec brevet fédéral formule ou complète tout seul les déclarations de consentement en faisant appel à ses connaissances juridiques de base. Il explique au client les différents points du contrat et évalue si tous les aspects essentiels des explications ont été compris de la part du client.

Le visagiste avec brevet fédéral maquille des clients privés pour certaines occasions. Il exécute les différentes opérations de maquillage avec assurance. Il analyse le grain de peau du client et choisit des produits adaptés sur la base de cette évaluation. Il tient compte des souhaits du client dans son travail. Le visagiste avec brevet fédéral utilise différents produits pour le maquillage. Il connaît précisément leurs propriétés. Le choix des produits se fait en fonction du type de peau. Le visagiste avec brevet fédéral estime quel maquillage est adapté à l'occasion qui se présente. Il applique différentes techniques de maquillage de manière correcte, autonome et en tenant compte des conditions-cadre (souhait du client, forme du visage, type de peau, théorie des couleurs).

Le visagiste avec brevet fédéral maquille les clients privés individuellement ou en groupe dans une perspective de conseil. Il exécute les opérations de maquillage sur une moitié du visage et laisse le client faire les mêmes gestes sur l'autre moitié. Il donne alors des consignes, des indications et des conseils compréhensibles et clairs.

Le visagiste avec brevet fédéral possède des connaissances sur les différentes possibilités de soins du décolleté ou du corps. Il aborde alors les souhaits du client de manière ciblée.

Le visagiste avec brevet fédéral lime et applique du vernis sur les ongles naturels du client, sur la base de ses connaissances de base en matière de soin des ongles naturels.

Le visagiste avec brevet fédéral informe le client sur les produits utilisés ainsi que sur les produits de maquillage en général et leurs applications. Il adapte sa façon de s'exprimer à l'état des connaissances du client et donne des indications et des informations compréhensibles. Il analyse en continu la compréhensibilité, l'actualité et la faisabilité de ses consignes, de ses indications et de ses conseils.

Le visagiste avec brevet fédéral évalue ses limites professionnelles personnelles avec réalisme et adresse le client à un spécialiste si besoin est.

Le visagiste avec brevet fédéral interprète la beauté du client et la souligne savamment.

Situation professionnelle typique

Le visagiste avec brevet fédéral maquille des clients privés pour certaines occasions. Sur la base de l'analyse de la peau, le visagiste avec brevet fédéral choisit des produits adaptés (maquillage faiblement ou fortement couvrant, couleurs chaudes ou froides). En contact permanent avec le client, il convient du maquillage. Il démaquille le visage du client au moyen d'un produit démaquillant et d'une lotion tonique. Il applique une crème pour le visage adaptée. Si la peau est irritée, il atténue tout d'abord le grain de la peau au moyen d'un concealer. Le visagiste avec brevet fédéral applique la base de sorte que le visage paraisse dans sa meilleure forme (effets d'ombre et de lumière). Il fixe ensuite la base avec de la poudre. Il met les cils en forme au moyen d'une brosse et d'un pinceau ou d'un mascara et atténue avec de l'ombre à paupières. Pour le maquillage des yeux, il utilise selon l'occasion deux ou plusieurs couleurs d'ombre à paupières et met un trait de pinceau ou d'eyeliner sur la paupière. En option, il place des faux-cils pour conférer encore plus d'expression à l'œil. Le visagiste avec brevet fédéral met du ricil. Il dessine le contour des lèvres au crayon et applique du rouge à lèvres ou du gloss sur les lèvres. Il met ensuite du fard à joues. Le visagiste avec brevet fédéral convient du maquillage avec le client et procède éventuellement à des changements selon le souhait du client. Enfin, il fixe le maquillage avec de la poudre.

Certificat de compétence

Examen de module

Niveau et numéro du module

FA-M12 / module Brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Objectifs

Le visagiste avec brevet fédéral est capable...

- ... de formuler des déclarations de consentement en tenant compte des bases juridiques.
- ... de vérifier que tous les aspects essentiels des explications ont été compris de la part du client.
- ... d'exécuter avec assurance les différentes opérations de maquillage d'un client privé pour certaines occasions.
- ... d'analyser le grain de peau du client et de choisir des produits adaptés sur la base de cette évaluation.
- ... de maquiller le client privé dans une perspective de conseil.
- ... de procéder de manière professionnelle aux soins du décolleté ou du corps.
- ... de limer les ongles naturels et d'y appliquer du vernis.
- ... d'adapter sa terminologie à l'état des connaissances du client et de donner des indications et des informations compréhensibles.

- ... de faire preuve de motivation, de créativité et d'innovation dans son travail.
- ... de faire un usage optimal des effets d'ombre et de lumière.
- ... de coller tous les types de cils.
- ... d'épiler les sourcils et de corriger leur forme conformément aux directives.
- ... de teinter les sourcils et les cils
- ... d'expliquer l'effet des produits utilisés de manière compréhensible au client.
- ... d'analyser en continu la compréhensibilité, l'actualité et la faisabilité de ses consignes, de ses indications et de ses conseils.
- ... d'expliquer les os du crâne et de la face et les muscles du visage à l'aide de bases théoriques.
- ... de décrire la différence entre l'anatomie et la physiologie.
- ... de nommer des soins etc. prodigués avec des produits cosmétiques naturels et conventionnels, et d'expliquer leurs avantages et inconvénients par rapport à la santé et à l'environnement.
- ... de nommer les labels de durabilité concernant des produits utilisés dans leurs domaine professionnel.

Reconnaissance

Certificat partiel pour le brevet fédéral de visagiste

Durée de validité du module

5 ans

Module 13 : Mode

Conditions

Module 1 : Esthétique générale

Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages

Compétences

Le visagiste avec brevet fédéral maquille des personnes (importantes) et des mannequins à l'occasion de séances photo et de défilés de mode. Il s'agit alors d'un contrat de droit privé. Il évalue le volume de la mission et cherche une solution créative.

Si le visagiste avec brevet fédéral est le chef de file, il doit être capable dans le cadre de sa prise en charge professionnelle de diriger des petites et moyennes équipes. Il veille à transmettre efficacement les informations à l'équipe. Dans cette fonction, le visagiste est toujours en contact avec un responsable (créateur, photographes, organisateur, etc.) afin de pouvoir transmettre immédiatement les changements de programme ou de look à l'équipe.

Le visagiste avec brevet fédéral qui ne fait pas office de chef de file est chargé de se renseigner sur le déroulement précis de l'événement avant de commencer à travailler. Il se procure des informations sur le look défini pour cette mission. Il crée des looks individuels tout en utilisant des looks ou des styles donnés. Il définit l'intensité du maquillage en tenant compte des conditions de lumière afin d'obtenir un maquillage très expressif. Il exécute les opérations de maquillage avec assurance.

En l'absence de coiffeur sur place, le visagiste avec brevet fédéral coiffe les cheveux en fonction de ce qui a été convenu ou des souhaits du client. Il réalise des coiffures de différentes époques et de différents styles avec les techniques et les accessoires corrects. Pour cela, il utilise ses connaissances des différents styles et époques.

Afin de garantir un parfait déroulement des opérations sur le set, le podium ou dans le studio photo, le visagiste avec brevet fédéral visite le lieu de la manifestation et le lieu de travail, se fait expliquer une nouvelle fois les différentes étapes dans le but d'une plus grande efficacité et en déduit les mesures correspondantes. Il achète les produits et le matériel à l'avance.

Le visagiste avec brevet fédéral est toujours au contact d'une personne responsable et adapte le maquillage et la coiffure aux souhaits du commettant. Pendant la mission, le spécialiste poudre la peau. Il aide les personnes à se changer en faisant attention à la coiffure. Si nécessaires, de nouvelles corrections sont apportées au maquillage.

Situation professionnelle typique

S'il se voit proposer une mission de la part d'une agence ou d'un photographe, le visagiste avec brevet fédéral lit d'abord le descriptif en intégralité et estime le volume de la mission. Il définit les conditions-cadre concrète par téléphone ou courrier électronique au moyen d'une liste de contrôle. Sur la base des

informations obtenues, le visagiste avec brevet fédéral fait une offre et la soumet aux commettants. Pour cela, il prend le temps de réfléchir à des solutions créatives. Si nécessaire, il établit un contrat clarifiant et fixant précisément les droits des deux parties. Pour les gros événements ou si le commettant le souhaite, il crée un book avec des exemples. Il clarifie tous les ajustements avec les commettants et confirme le montant, le nombre de personnes et tous les points extraordinaires discutés. Il entre la date dans les systèmes de gestion des rendez-vous de l'entreprise.

Certificat de compétence

Examen de module

Niveau et numéro du module

FA-M13 / module Brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Objectifs

Le visagiste avec brevet fédéral est capable...

- ... de maquiller des personnes (importantes) et des mannequins de manière professionnelle et efficace pour un événement.
- ... de réaliser les coiffures indiquées avec la technique correcte et les accessoires adaptés.
- ... de faire preuve de motivation, de créativité et d'innovation dans son travail et de se concerter avec des tiers si nécessaire.
- ... de garantir une certaine distance professionnelle et de ne pas transmettre d'informations à des tiers.
- ... d'estimer le maquillage et la coiffure adaptés à l'événement.
- ... de décrire les caractéristiques spécifiques des différents styles et époques.
- ... de transposer avec professionnalisme différents styles et époques dans le domaine de la coiffure et du maquillage.
- ... de garder son calme dans des situations de stress.
- ... de diriger des équipes avec professionnalisme et compétence.
- ... de garantir le déroulement efficace des opérations.
- ... de travailler en étroite collaboration avec les personnes responsables et de réagir avec flexibilité aux désirs de modification.
- ... de nommer des soins etc. prodigués avec des produits cosmétiques naturels et conventionnels, et d'expliquer leurs avantages et inconvénients par rapport à la santé et à l'environnement.
- ... de nommer les labels de durabilité concernant des produits utilisés dans son domaine professionnel.

Reconnaissance

Certificat partiel pour le brevet fédéral de visagiste

Durée de validité du module

5 ans

Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux

Conditions

Module 1 : Esthétique

Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages

Module 13 : Mode

Compétences

Camouflage médical / Esthétique

Le visagiste avec brevet fédéral applique le camouflage médical/esthétique en tenant compte de ses connaissances médico-dermatologiques, de ses bases psychologiques, de ses connaissances du métier et de son œil d'artiste. Il sait pour quelles anomalies cutanées un camouflage est indiqué ou ne l'est pas. En cas de camouflage, le visagiste avec brevet fédéral utilise notamment ses connaissances étendues sur les produits et leur action. Pour les cas de camouflage difficiles, le visagiste travaille en étroite collaboration avec le médecin traitant.

Le visagiste avec brevet fédéral informe le client, de manière fondée et avec un langage approprié, sur les produits utilisés ainsi que sur les produits de maquillage en général et leur usage. Il aborde les souhaits du client de manière ciblée.

Effets spéciaux

Pour employer des effets spéciaux, le visagiste avec brevet fédéral utilise ses connaissances du métier et son œil d'artiste. Il transforme le client au moyen de prothèses en caoutchouc, de faux-crânes, de perruques, de postiches en une autre personne, en animal ou en personnage de conte de fées.

Le visagiste avec brevet fédéral utilise le matériel correct avec professionnalisme. Il fixe les effets spéciaux de manière sûre et précise sur le visage ou la tête. Il utilise ses connaissances, ses facultés et son habileté manuelle pour masquer les transitions de manière professionnelle et efficace.

Situation professionnelle typique

Camouflage médical / Esthétique

Le visagiste avec brevet fédéral choisit, à la lumière du jour, le coloris adapté à la peau parmi les différents coloris. Il nettoie le visage avec une lotion spéciale visage et applique une crème hydratante. Il applique une fine couche uniforme de crème de camouflage hors du bord de la zone à corriger et la laisse s'écouler doucement sur les bords. Il crée des effets d'ombre au moyen de rouge camouflage ou d'une couleur secondaire correspondante. Il applique de la poudre fixante sur la peau corrigée et la laisse pénétrer. Il élimine ensuite précautionneusement l'excédent de poudre au pinceau.

Effets spéciaux

Le visagiste avec brevet fédéral discute avec le client ou le commettant du personnage à créer. Il cherche des solutions créatives dans le cadre de ses possibilités professionnelles personnelles. Il coupe correctement les prothèses en caoutchouc et les cheveux, et les fixe sur le visage, la tête et le torse au moyen de colle spéciale. Pendant le soin, il explique au client le déroulement des différentes opérations. Grâce à ses connaissances théoriques sur les formes de visage et l'application optimale des teintes de maquillage, il crée un personnage aussi réaliste que possible. Si le personnage l'impose, il coiffe le client avec professionnalisme. A la fin, il discute avec le client du travail réalisé et procède à des corrections si le client le souhaite.

Certificat de compétence

Examen de module

Niveau et numéro du module

FA-M14 / module Brevet fédéral de visagiste (homme ou femme)

Objectifs

Camouflage médical / Esthétique

Le visagiste avec brevet fédéral est capable...

- ... de procéder à des camouflages médicaux/esthétiques avec professionnalisme.
- ... d'aborder le client avec calme, respect et tact.
- ... d'utiliser ses connaissances médico-dermatologiques, ses bases psychologiques, son habileté manuelle et son œil d'artiste dans son travail.
- ... de fournir des indications et des informations compréhensibles concernant les produits et les soins.
- ... de composer avec les désirs du client.
- ... d'évaluer les applications difficiles dans le domaine du camouflage et de faire appel à un spécialiste si nécessaire.
- ... de faire preuve de distance professionnelle.
- ... de se montrer prêt à aider.

Effets spéciaux

Les spécialistes sont capables...

- ... de concevoir et de réaliser des effets spéciaux de manière professionnelle, créative et innovante.
- ... d'exécuter les différentes opérations de manière sûre.
- ... de coller correctement les prothèses en caoutchouc et les cheveux.
- ... d'évaluer leurs limites professionnelles personnelles et de rechercher des solutions correspondantes.
- ... de composer avec les désirs du client dans le cadre de leurs possibilités professionnelles personnelles.
- ... par leurs connaissances et leurs facultés manuelles de créer des personnages aussi réalistes que possible.
- ... de garder leur calme lors de travaux de précision.

... de nommer des soins etc. prodigués avec des produits cosmétiques naturels et conventionnels et d'expliquer leurs avantages et inconvénients par rapport à la santé et à l'environnement.

... de nommer les labels de durabilité concernant des produits utilisés dans leur domaine professionnel.

Reconnaissance

Certificat partiel pour le brevet fédéral de visagiste

Durée de validité du module

5 ans